

Accord sur la classification dans la CCN de la papeterie, fournitures de bureau

[Juridique - Bulletin Officiel des Conventions Collectives](#) | Par Mame Marième Traoré | 13/02/2017 12:58

Un avenant relatif à la classification a été signé le 30 novembre 2017 dans la CCN de la papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique, et librairie ([IDCC 1539](#)).

Les partenaires sociaux ont procédé à une refonte de la grille de classification.

Les nouvelles grilles de classification sont consultables dans l'accord reproduit ci-après.

L'avenant sera applicable dès le premier jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au JO.

L'organisme patronal signataire de l'accord est la fédération EBEN.

Les syndicats de salariés signataires sont la CFDT fédération des services, la FNECS CFE-CGC et la FEC CGT-FO.